



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN ARGONNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2026

Séance du 17 mars 2026

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 3 mars 2026, pour la réunion du mardi 10 mars 2026 à 19h30 dans la salle du Conseil municipal de la mairie n'a pu avoir lieu faute de quorum atteint le 10 mars 2026.

Selon l'article L2121-17 CGCT, l'an deux mille vingt six, le dix-sept du mois de mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Pauline Astolfi.

Les membres présents du CM sont: Mme Pauline Astolfi, Mme Sandrine Gauthiez, M David Le Budet, Mme Jeanne-Marie Amat.

Les membres absents excusés sont: M Thierry De Marrez.

Les membres absents sont: M Lucas Xavier, M Jean-Michel Geoffroy, Mme Honorine Pierson, M Cédric François .

Mme Sandrine Gauthiez a été nommée secrétaire de séance.
Approbation du dernier Conseil municipal du 15 janvier 2026.

2026-03: Demande de subvention DETR chapelles de l'église St Laurent

Madame le Maire informe les conseillers du coût de la restauration des voûtes et parois des deux chapelles de l'église Saint Laurent . Le devis négocié s'élève à 9155€ HT. La restauration de la façade occidentale ayant été réalisée, il s'agit maintenant de restaurer l'intérieur de l'église. Une demande d'aide de type DETR peut être déposée à hauteur de 50% du montant de la dépense, ce qui représente un reste à charge pour la commune de 4577.50€ HT.

Le plan de financement est :

Plan de financement restauration des voûtes et parois des deux chapelles de l'église St Laurent				
Dépenses		Ressources		
Travaux	9 155,00 €	autofinancement	50%	4 577,50 €
Maîtrise d'oeuvre		dont emprunts		
Thermicien		dont autres ressources		
		aides publiques sollicités		
		Etat : DETR	50%	4 577,50 €
		GIP		
		département		
		amendes de polices		
		région climaxion		
total des dépenses	9 155,00 €	total des recettes		9 155,00 €

Madame le Maire propose aux conseillers de faire une demande de DETR pour l'année 2026.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote:

Pour: 4 Abstention: 0 Contre: 0



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

2026-04: Adhésion au Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse

Les missions du Pôle Santé au Travail s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions statutaires relatives à la santé au travail applicables aux agents territoriaux, fonctionnaires et contractuels de droit public issues de :

- Le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement ses articles L.452-40 à L.454-4,
- Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences ;
- Le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Et aux agents contractuels relevant du droit privé : Code du travail, IV partie Santé et Sécurité au Travail, livre VI, titre II, articles R 4624-10 à 27 et article L 4121-1.

L'adhésion au Pôle Santé au travail du CDG permet d'assurer les missions de médecine de prévention, d'ergonomie, de psychologie du travail et d'hygiène et de sécurité.

Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce service.

Cela implique le paiement d'une cotisation à hauteur de 0.08% de la masse salariale (480€).

Le conseil municipal,

Délibère et décide à l'unanimité d'adhérer au pôle santé au travail proposé par le Centre de Gestion de la Meuse.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention d'adhésion au service.

Pour: 4 Abstention: 0 Contre: 0

2026-05: Vote des subventions aux associations

Monsieur Le Budet regrette que ce ne soit pas le prochain Conseil qui prenne la décision d'octroyer les subventions. Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a pris l'attache de la Préfecture pour savoir si c'était légal et donne ses explications. Lors de sa prise de fonction, elle rappelle que le budget était voté par l'ancien maire, dont les subventions à accorder.

La commune de Montfaucon d'Argonne apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus. Certains dossiers ne sont pas complets, ils se voient refuser la subvention.

Un débat a lieu entre les membres du Conseil Municipal.

Il est décidé d'attribuer :

- Ecole de la Tour : 600€
- DOJO : 650€
- Amicale des Sapeurs pompiers du Val d'Argonne : 600€
- USAM : 25€
- AB Varennes(billard) : 350€



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

- Les Amis de Saint Antoine : 50€
- Football Club Varennois : 50€
- MAM Les Ptits Faucons : 175€

Après en avoir délibéré , le conseil municipal passe au vote :
Pour: 4 Abstention: 0 Contre: 0

Examen et Vote des comptes financiers uniques de l'année 2025

Budget Forêt :

	Résultats à la Clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats 2025	Intégration	Résultat à la Clôture 2025
INVESTISSEMENT	80 030,59 €		20 923,22 €	20 279,05 €	-644,17 €		79 386,42 €
FONCTIONNEMENT	365 711,22 €		49 296,62 €	80 506,99 €	31 210,37 €		396 921,59 €
TOTAL	445 741,81 €	0,00 €	70 219,84 €	100 786,04 €	30 566,20 €	0,00 €	476 308,01 €

Budget Boulangerie:

	Résultats à la Clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats 2025	Intégration	Résultat à la Clôture 2025
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT			84 271,54 €	63 087,85 €	-21 183,69 €		-21 183,69 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	84 271,54 €	63 087,85 €		0,00 €	-21 183,69 €

Budget Commune:

	Résultats à la Clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats 2025	Intégration	Résultat à la Clôture 2025
INVESTISSEMENT	56 916,78 €		18 611,50 €	15 533,36 €	-3 078,14 €		53 838,64 €
FONCTIONNEMENT	16 222,17 €		263 074,46 €	275 320,04 €	12 245,58 €		28 467,75 €
TOTAL	73 138,95 €	0,00 €	281 685,96 €	290 853,40 €	9 167,44 €	0,00 €	82 306,39 €

Madame le Maire détaille les recettes et dépenses des budgets communaux de Montfaucon d'Argonne . Le budget de la Boulangerie est négatif , il représente un service au même titre, par exemple, qu'il y a un employé communal à temps plein.

Madame le Maire précise la situation en début de mandat qui n'était pas confortable. Beaucoup de choses ont été réalisées . La situation financière est positive. Pendant les six années de son mandat, les budgets ont été votés à l'unanimité. Elle regrette que tous les conseillers ne soient pas présents. Elle se retire de la salle pour laisser place aux votes.

Pour: 3 Abstention: 0 Contre: 0

Madame le Maire conclut le Conseil en retraçant son mandat.